RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage , Phase III Core 0A1 / Noyau 0A1 Gatineau

Gatineau Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

## Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

## Issuing Office - Bureau de distribution

Aerospace Spares and Logistics / Pieces de rechange aerospatiales et logistiques 11 Laurier St. / 11, rue Laurier 5C2, Place du Portage Gatineau Québec K1A 0S5 Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

Solicitation No N° de l'invita	tion	Date	
W8485-139532/A		2012-08	3-16
Client Reference No N° de ré W8485-139532	éférence du client		
GETS Reference No N° de ré PW-\$\$BY-275-23076	éférence de SEAG		
File No N° de dossier 275by.W8485-139532	CCC No./N° CCC - FMS	No./N° V	ME
Solicitation Closes	⊥ - L'invitation pre	nd fin	Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM on - le 2012-09-07			Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B F.A.B			
Plant-Usine: Destination	n: Other-Autre:		
Address Enquiries to: - Adres	ser toutes questions à:	Ві	uyer Id - Id de l'acheteur
Handa, Shashi			75by
Telephone No N° de télépho	one		N° de FAX
(819) 956-7905 ( )		(819) 95	00-4/1/
Destination - of Goods, Servic Destination - des biens, servic			
DEPARTMENT OF NATION			
CFSD MONTREAL			
6363 RUE NOTRE DAME ST	Г Е.		
MONTREAL			
Quebec			
Quebec H1N3V9 Canada			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de	e l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign (type or print)  Nom et titre de la personne autorisée à sign de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractè	er au nom du fournisseur/
Signature	Date



Part - Partie 1 of - de 2

Document No.W8485-139532/A

Public Works and Government Services Canada

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions Del. Offered Liv. offerte Delivery Req. Livraison Req. See Herein Plant/Usine Unit Price/Prix unitaire S FOB/FAM Destination S U. of I. U. de D. Each 40 g g ģ W1941 Inv. Code Fact. WB941 Dest. Code Dest. OVALSFIRST END OUTER RADIUS » 0.005 CLASSIFICATION NOVERALL AMS 5680 INCHES MINIMUM AND 0.045 INCHES MAXIMUMSSECOND END RELATIONSHIP DIAMETER» 0.0910 INCHES MINIMUM 5315-00-869-4449 WITH FIRST END»IDENTICALSPIN OVERALL LENGTH>>3.000 INCHES NSCM/CAGE - COF/CAGE: 03350 MATERIAL SVERALL STEEL COMP Part No. - N° de la partie: RESPONSESFIRST END STYLE»3 AND 0.0950 INCHES MAXIMUMS 3478MATERIAL DOCUMENT AND ASSN STD SINGLE MATERIAL MINIMUM AND 3.040 INCHES GGCS LONG DESCRIPTION: PIN, STRAIGHT, HEADLESS Description MAXIMUMSPIN OVERALL 2001T37P02 :ONN - NSN Item Article

Public Works and Government Services Canada

Item Article

Document No.W8485-139532/A

Part - Partie 1 of - de 2

See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions Del. Offered Liv. offerte Delivery Req. Livraison Req. See Herein Plant/Usine Unit Price/Prix unitaire Destination U. of I. U. de D. Each 61 g g ģ W1941 Inv. Code Fact. WB941 Dest. Code Dest. MATERIALSTEMP RATING>> 1200.0 DEG DIAMETER» 0.795 INCHES MINIMUM AND MATERIAL» JACKET NICKEL ALLOY AND MAXIMUMSSPECIAL FEATURES CORE IS FAHRENHEITSPART NAME ASSIGNED BY DIAMETER>> 1.005 INCHES MINIMUM AND 1.050 INCHES MAXIMUMSINSIDE CONTROLLING AGENCY » SEAL. PLAINS 5330-00-883-4920 CARBONSCROSS-SECTIONAL SHAPE MAXIMUMSHEIGHT>>0.115 INCHES NSCM/CAGE - COF/CAGE: 99207 Part No. - N° de la partie: SQUARE/RECTANGULARSOUTSIDE MINIMUM AND 0.135 INCHES GGGS Long Description: Description HOMOGENOUS RESILIENT 3006T26P01 STYLE » OVERALL D2 PACKING ASSEMBLY 0.800 INCHES :ONN - NSN

Public Works and Government Services Canada

Document No.W8485-139532/A

Part - Partie 1 of - de 2

See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions Del. Offered Liv. offerte Delivery Req. Livraison Req. See Herein Plant/Usine Unit Price/Prix unitaire Destination U. of I. U. de D. Each 41 g g ģ W1941 Inv. Code Fact. WB941 Dest. Code Dest. MATERIALSTEMP RATING>> 1200.0 DEG DIAMETER \* 0.425 INCHES MINIMUM AND MATERIAL» JACKET NICKEL ALLOY AND MAXIMUMSSPECIAL FEATURES CORE IS FAHRENHEITSPART NAME ASSIGNED BY DIAMETER>> 0.540 INCHES MINIMUM AND 0.565 INCHES MAXIMUMSINSIDE CONTROLLING AGENCY » SEAL. PLAINS 5330-00-883-4942 CARBONSCROSS-SECTIONAL SHAPE MAXIMUMSHEIGHT>>0.115 INCHES NSCM/CAGE - COF/CAGE: 99207 Part No. - N° de la partie: SQUARE/RECTANGULARSOUTSIDE MINIMUM AND 0.135 INCHES GGGS Long Description: Description HOMOGENOUS RESILIENT 3006T26P02 STYLE » OVERALL D2 PACKING ASSEMBLY 0.430 INCHES :ONN - NSN Item Article

*	Public Works and Government Services Canada	Travaux publics et Service gouvernementaux Canada	ics et Serv Itaux Cana	rices tda			Document No.W8485-139532/A	Š	Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions	Part - Partie 1 of - de 2 lauses and Conditions Clauses et Conditions
Item			Dest. Code	Inv. Code	Qty	U. of I.	Unit Price/	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Delivery Reg.	Del. Offered
Article	Description		Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Red.	
4	NSN - NNO: 5365-00-909-1102	.02	WB941	W1941	11	Each	*	<b>∽</b>	See Herein	
	SHIM									
	GGCS LONG Descript[on:		-							
	MATERIAL>>STEEL COMP 3028MATERIAL	ERIAL								
	DOCUMENT AND CLASSIFICATION AMS	AMS			•					
	5516 ASSN STD SINGLE MATERIAL	ᆡ			•					
	RESPONSE OR AMS 5513 ASSN STD	P			•					
	SINGLE MATERIAL				•					
	RESPONSE&CONSTRUCTION NONE-PIECE&ST	ECESST			•					
	YIE DESIGNATOR>>A25 STRIPSOVERALL	'ERALL			•					
	LENGTH» 1.670 INCHES MINIMUM AND	1 AND			•					
	1.690 INCHES MAXIMUMSSPECIAL				•					
	FEATURES SHIM, PICKUP TORQUE									
	SIGNALS									
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 99207		-							
	Part No N° de la partie:		-							
	37B202241P101									

*	Public Works and Government Services Canada	s Travaux publics et Service gouvernementaux Canada	lics et Serv ntaux Cana	rices tda			Document No.W8485-139532/A		Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 nour Clauses et Conditions	Part - Partie 1 of - de 2 lauses and Conditions Clauses et Conditions
tem met			Dest. Code	Inv. Code	Oft.	U. of L	Unit Price/F FOB	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Delivery Reg	Del Offered
Article	Description		Dest.	Fact.	Qté	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req.	Liv. offerte
5	NSN - NNO: 3120-01-094-6252	4-6252	WB941	W1941	85	Each	<b>↔</b>	<del>\$</del>	See Herein	
	GASKET		•		•					
	CGCS Long Descriplion:									
	GASKET .ASB, SYN RUB. ,7.365 IN.	365 IN.								
	DIA APERT, 8.100 IN. W O/A, 0.16	A,0.16								
	IN. THK, FORTY FOUR 0.185 IN. DIA	IN. DIA								
	BOLT HOLES									
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 99	99207	•		•					
	Part No N° de la partie:	ie:								
	2001T23P04		•							

*	Public Works and Government Services Canada	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	ics et Serv ntaux Cana	rices ıda			Document No.W8485-139532/A	-139532/A	See Pa Voir Parti	Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions	Part - Partie 1 of - de 2 lauses and Conditions Clauses et Conditions
Item Article	Description		Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Prio FC Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM on Pla	int/Usi	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
9	NSN - NNO: 3120-01-094-6252	52	WB941	W1941	85	Each	↔			See Herein	
	BUSHING, SLEEVE										
	CGCS Long Description:										
	STYLE DESIGNATOR>>17C										
	SOLIDSOVERALL LENGTH»0.3450										
	INCHES MINIMUM AND 0.3500 INCHES	CHES									
	MAXIMUM§BODY OUTSIDE										
	DIAMETER * 0.4520 INCHES MINIMUM	ПОМ									
	AND 0.4540 INCHES MAXIMUMSBODY	DY			•						
	INSIDE DIAMETER»0.2470 INCHES	Ñ			•						
	MINIMUM AND 0.2490 INCHES				•						
	MAX1MUMSCORNER SHAPE»ALL CORNERS	NERS									
	SQUARESSURFACE				•						
	FINISH»INTERMEDIATE LAYER 125.0	15.0									
	MICROINCHESSSPECIAL										
	FEATURES>MATERIAL IS										
	POLYMIDE CLASS B 14-16										
	PERCENTGRAPHITES										
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 31708				•						
	Part No N° de la partie:										
	2901T64P01				•						

*	Public Works and Government Services Canada	Travaux publics et Service gouvernementaux Canada	ics et Serv ntaux Cana	ices da			Document No.W8485-139532/A	Š	Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions	Part - Partie 1 of - de 2 auses and Conditions Clauses et Conditions
Item Article	B Description		Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination Pla	nt/Usi	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
7	NSN - NNO: 2840-21-841-6405	05	WB941	W1941	28	Each	\$	S	See Herein	
	SEAL RING, LABYRINTH, AIRCRAFT GAS T	GAS T								
	URBINE									
	CGCS long Description:									
	SPECIAL FEATURES * MATCHED SET,				•					
	FIREWALLSEND ITEM									
	IDENT! FICATION SENGINE TURBO PROP,	PROP,			•					
	GENERAL ELECTRIC, MODEL				•					
	CT64-820-38				•					
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: 99207				•					
	Part No N° de la partie:		•		•					
	37C302307P104				•					

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - $N^{\circ}$ de l'invitation} \\ W8485-139532/A$ 

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8485-139532

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur 275by

File No. - N° du dossier 275byW8485-139532 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

## PARTIE 1 - RENSEIGNEMENT ET INSTRUCTIONS

Le 11 juillet 2012, le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a annoncé des mesures supplémentaires visant à renforcer la responsabilisation et sévir contre les entreprises reconnues coupables de certaines accusations au pénal qui souhaitent faire affaire avec le Ministère. TPSGC a étendus la liste des infractions rendant les entreprises et les personnes inadmissibles à soumissionner des contrats.

Les nouvelles mesures entrent en vigueur immédiatement et s'appliquent à toutes les futures demandes de soumissions et transactions immobilières de TPSGC. Ces mesures permettront aussi au Ministère de résilier à l'avenir des contrats et des baux attribués à des entreprises ou à des personnes qui auront été reconnues coupables d'infractions avant la fin du contrat ou du bail. Pour plus de renseignements sur la mise en application des nouvelles mesures visant les contrats de TPSGC, veuillez consulter le site Web achatsetventes.gc.ca.

## Cette condition obligatoire est ajoutée:

- 1. Attestation pour le Code de conduite Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire
- 1.1 Les soumissionnaires doivent fournir avec leur soumission, par la date de clôture la demande de soumissions:
- (a) une liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire;
- (b) un formulaire (**TPSGC-PWGSC 229**) dûment rempli et signé pour chaque personne nommée dans la liste.
- 2. Exigences relatives à la sécurité

Ce marché ne comporte aucune exigence relative à la sécurité. (XLDV2, 18/04/05)

#### 2.1 Énoncé des travaux ou des besoins

Voir page(s) intitulée(s) "Détails de l'article" de ce document.

## 2.2 Remarque à l'intention du soumissionnaire

Le fabricant doit être le fabricant des pièces d'origine (OEM), être autorisé par ce dernier à fabriquer le ou les articles visés ou les avoir déjà fabriqués ou encore fournir des renseignements prouvant qu'il a la capacité de le faire aux fins d'examen et d'acceptation par le MDN. Ces renseignements devront être fournis à l'intérieur de 72 heures d'avis; le soumissionnaire peut les joindre à sa soumission.

W8485-139532/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8485-139532

Amd. No. - N° de la modif.

File No - No du dossier

275byW8485-139532

Buyer ID - Id de l'acheteur

275by

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

#### 2.3 Pièces de rechange d'avion militaire - condition et attestation des articles finaux à livrer

Les catégories suivantes ne s'appliquent pas aux pièces standard et commerciales. Les pièces standard sont constituées des pièces matérielles communes et des matières premières qui ne sont pas nécessairement conçues pour les avions, qui sont produites selon les spécifications industrielles ou gouvernementales reconnues, et qui sont offertes sans limite d'exclusivité (par exemple, les pièces matérielles de la Society of Automotive Engineers (SAE), de la National Aerospace Standard (NAS), de l'Army-Navy Aeronautical Standard (AN) et de la Military Standard (MS). Les pièces commerciales sont constituées de pièces non aéronautiques communes produites selon les spécifications industrielles reconnues et offertes sur le marché commercial. Les pièces standard et commerciales à fournir doivent être neuves.

## 1. Catégorie 1 - Matériel neuf

Les articles finaux à livrer qui doivent être fabriqués ou qui ont été fabriqués, mais qui n'ont pas encore servi, et qui sont fournis par :

- a) le propriétaire des droits de conception ou de fabrication des articles; ou
- b) le fabricant autorisé ou l'agent ou le distributeur du propriétaire des droits de conception ou de fabrication des articles; ou
- c) les distributeurs approuvés par Transports Canada (TC) ou accrédités par l'Aviation Suppliers Association,
  - dans le cas des pièces pouvant être utilisées dans des aéronefs certifiés de type civil; ou
  - d) les organismes de maintenance des aéronefs approuvés ou accrédités par TC, par l'autorité de navigabilité technique du ministère de la Défense nationale - Forces canadiennes (MDN/FC) ou par des ateliers de réparation certifiés par la Federal Aviation Administration (FAA).

#### 2. Catégorie 2 - Nouveau matériel excédentaire

Articles finaux à livrer, inutilisés et fournis par une entité distincte de celles qui sont énumérées dans la catégorie 1. La documentation de la traçabilité complète jusqu'au propriétaire des droits de conception ou de fabrication des articles, jusqu'au fabricant autorisé ou jusqu'à l'agent ou distributeur est exigée.

## Grille des articles finaux à livrer

Les soumissionnaires doivent indiquer le code OTAN des fabricants (COF) ou le code CAGE (Commercial and Government Entity) de l'entreprise industrielle, dans la catégorie correspondante de la grille. Si par exemple un soumissionnaire propose des articles de la catégorie 1, il doit indiquer le COF de cette catégorie, conformément à l'exemple ci-après.

Article	Catégorie #1 Nouveau matériel	Catégorie #2 Nouveau matériel excédentaire	Indiquer quel document de certification sera produit pour chaque article
'001			
'002			
'003			
'004			
'005			

Solicitation No. - N° de l'invitation W8485--139532/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

275by

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8485-139532

File No. - N° du dossier 275byW8485-139532 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

'006		
'007		

Exigences pour la certification de la navigabilité

Les exigences pour la certification de la navigabilité ne s'appliquent pas à la fourniture des pinces standard et commerciales. Ces pièces doivent être accompagnées d'un bordereau d'emballage indiquant le nom et l'adresse du fournisseur, le numéro de nomenclature de l'OTAN, la norme de fabrication (SAE, NAS, AN ou MS, par exemple) et(ou) les numéros de pièces et de modèles du fabricant, le cas échéant, la quantité, la désignation du lot ou le numéro de lot, s'il y a lieu, ainsi que la date de fabrication ou la durée de conservation, dans les cas pertinents.

Les soumissionnaires sont avisés que le contrat éventuel prévoit comme exigence la fourniture d'un certificat de conformité ou des copies certifiées conformes conformément aux modalités précisées ci-après avec chacun des articles livrés en vertu du contrat :

- 1. Les pièces de rechange d'avion propres au domaine militaire dans les catégories 1 et 2 doivent être accompagnées d'un certificat de conformité du fabricant original de l'équipement (FOE) ou de son fabricant agréé, certificat qui doit comprendre les renseignements suivants :
  - a) la désignation formelle de l'article selon le type, la catégorie, le style, la qualité, le modèle, le numéro de pièce, la description, la nomenclature et(ou) le numéro de série, selon le cas;
- b) l'attestation suivante ou une déclaration comparable, signée par un inspecteur autorisé respectant l'esprit de ce qui suit:
  - « J'atteste que le produit aéronautique décrit dans la présente est conforme aux données de conception pertinentes et qu'il est apte à fonctionner en toute sécurité. »;
  - c) l'identité du signataire autorisé et de l'organisme.
- 2. Les pièces des catégories 1 et 2 qui peuvent être utilisées dans des aéronefs certifiés de type civil doivent être accompagnées d'un certificat de conformité, à savoir :
  - a) le formulaire 24-0078 de TCAC (Bon de sortie autorisée), signé par un inspecteur autorisé de TC dans les deux (2) années avant la date de l'attribution du contrat;
- b) le formulaire 8130-3 de la FAA (Airworthiness Approval Tag), ou le formulaire 8130-4 de la FAA (Export
  - Certificate of Airworthiness), signé par un inspecteur autorisé de la FAA dans les deux (2) années avant la date de l'attribution du contrat;
  - c) le formulaire Joint Aviation Authorities (JAA) Form One (Authorized Release Certificate), signé par un Inspecteur autorisé de la JAA dans les deux années avant la date de l'attribution du contrat;
  - d) le formulaire European Aviation Safety Agency (EASA) Form One (Authorized Release Certificate), signé par un inspecteur autorisé de l'EASA dans les deux (2) années avant la date de l'attribution du contrat; ou

Solicitation No. - N° de l'invitation W8485 - 139532/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8485-139532

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur 275by

File No. - N° du dossier 275byW8485-139532

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

e) le certificat de conformité du FOE ou d'un fabricant agréé du FOE, comportant :

- (i) la désignation formelle de l'article selon le type, la catégorie, le style, la qualité, le modèle, le numéro de pièce, la description, la nomenclature et(ou) le numéro de série, selon le cas;
- (ii) l'attestation suivante ou une déclaration comparable, signée par un inspecteur respectant l'esprit de ce qui suit :
  - « J'atteste que le produit aéronautique décrit dans la présente est conforme aux données de conception pertinentes et qu'il est apte à fonctionner en toute sécurité. »;
  - (iii) l'identité du signataire autorisé et de l'organisme.
- 3. Les soumissionnaires doivent préciser lequel des documents identifiés ci-haut accompagnera chaque article à fournir pour donner suite à cette demande de soumissions. (A0300T, 16/07/12)

#### 2.3 Pièces de rechange d'avion militaire - substituts et traçabilité

Le numéro de pièce et le code OTAN des fabricants (COF) ou le code Commercial And Government Entity (CAGE) spécifié dans la demande de soumissions sont les seuls, à la connaissance du ministère de la Défense nationale, qui répondent aux exigences en matière de forme, d'ajustage et de fonction pour la conception du type d'aéronef approuvée par le fabricant original de l'équipement (FOE) sur lequel les pièces seront posées.

Si le soumissionnaire propose de fournir une pièce avec un numéro de pièce, un COF ou code CAGE différent, le soumissionnaire doit fournir, soit avec sa soumission ou dans les trois (3) jours ouvrables suivant la demande de l'autorité contractante, toute l'information technique (c'est-à-dire les dessins, les spécifications, les rapports techniques et(ou) les rapports d'essai) nécessaire pour montrer clairement que la pièce proposée possède des caractéristiques de forme, d'ajustage et de fonction équivalentes à celles du numéro de pièce, du COF ou du code CAGE spécifié dans la demande de soumissions.

Le défaut de fournir l'information technique exigée aura pour conséquence que la soumission sera jugée non recevable pour ce qui est de chaque pièce pour laquelle cette information est exigée.

Si la pièce n'est pas fabriquée par le FOE de l'avion, elle doit l'être par un de ses fournisseurs autorisés ou par le fabricant original de la pièce retenue par le FOE de l'avion (ou par l'entreprise qui lui succède, ou encore par une entreprise agréée par ce fabricant). Le Canada se réserve le droit de s'assurer, auprès du FOE de l'avion, que le fabricant de la pièce proposée est effectivement autorisé, par ce FOE, à la produire ou à la fournir au FOE.

Si le soumissionnaire propose de fournir une pièce avec un numéro de pièce, un COF ou code CAGE différent, le soumissionnaire doit fournir l'avis de substitution suivant dûment complété.

## **AVIS DE SUBSTITUTION**

1.	Nume	éro de l'article:	
2.	Donn	ées techniques originales (d	lésignées ci-après):
	(a)	Numéro de pièce:	
	(b)	COF ou Code Cage:	

W8485-13	9532/A N° de réf. du client	File No N° du dossier	275by CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME
W8485-1395		275byW8485-139532	CCC NO./N CCC - I IVIS NO./ N VIVIL
(c)	Autres:		
Chang	gements proposés:		
(a)	Numéro de pièce:		
(b) (c)	COF ou Code Cage: Autres:		

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

Le soumissionnaire est prié de noter que la disponibilité et la conservation des registres du fabricant constituant la preuve d'origine seront des exigences du contrat subséquent. (A0301T, 2007/05/25)

#### 3. Instructions, conditions et clauses uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions désignées dans la demande de soumissions par un titre, un numéro et une date sont présentées dans le guide des *Clauses et conditions uniformisées d'achat* (CCUA), publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide est accessible sur le site Web de TPSGC à l'adresse suivante : https://achatsetventes.gc.ca/

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent. (A0000T, 16/07/12)

## 3.1 Instructions uniformisées

Solicitation No. - N° de l'invitation

La clause 2003 « Instructions uniformisées – Biens ou services – Besoins concurrentiels » 2003 (11/07/12) est incorporée par renvoi à la présente demande de soumissions et en fait partie intégrante.

#### 4. Soumissions

Les soumissions doivent être présentées à l'heure, à la date et à l'endroit indiqués dans la demande de soumission. (XLDV8, 18/04/05)

## 4.1 Critères d'évaluation obligatoires - Produits : (Modifié)

Les critères obligatoires suivants seront pris en compte dans le cadre de l'évaluation de chaque soumission:

- A) conformité aux méthodes d'établissement de prix proposées;
- B) prix;
- C) traçabilité du fabricant et des pièces pour tous les articles;
- D) condition du matériel;
- E) acceptation des conditions the TPSGC précisées dans l'invitation à soumissionner et le contrat proposé;
- F) Attestations pour le Code de conduite Formulaire TPSGC-PWGSC 229; et,
- G) coût de transport (fournisseurs américains).

## 4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat. (A0069T, 25/05/07)

#### 4.3 Évaluation du prix

Solicitation No. - N° de l'invitation W8485--139532/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

275by

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier W8485-139532 275byW8485-139532

- 1. Le prix de la soumission sera évalué comme suit :
- a) les soumissionnaires établis au Canada doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, et la taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH) exclue.
- b) les soumissionnaires établis à l'étranger doivent proposer des prix fermes, les droits de douane, les taxes d'accise canadiens et la TPS ou la TVH exclus. Les droits de douane et les taxes d'accise canadiens payables par le Canada seront ajoutés, pour les besoins de l'évaluation seulement, aux prix présentés par les soumissionnaires établis à l'étranger.
- 2. Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.
- 3. Bien que le Canada se réserve le droit d'attribuer le contrat FAB usine ou FAB destination, le Canada demande que les soumissionnaires proposent des prix FAB usine ou point d'expédition et FAB destination. Les soumissions seront évaluées sur une base FAB destination.
- 4. Pour les fins de la demande de soumissions, les soumissionnaires qui ont une adresse au Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis au Canada, et les soumissionnaires qui ont une adresse à l'extérieur du Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis à l'étranger. (A0222T 11/01/10)

#### 4.4 Justification des prix

Le soumissionnaire doit justifier les prix selon les modalités précisées dans la clause « Instructions uniformisées – biens ou services » indiquée.

- 4.5 Fluctuation du taux de change (C3010T, 11/01/10)
- 5. Attestation des prix fournisseurs étrangers (C0001T, 25/05/07)

OU

- 5.1 Attestation des prix fournisseurs canadiens (C0003T,12/12/08)
- 5.2 Attestations pour le Code de conduite Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire
- 5.2.1 Les soumissionnaires doivent fournir avec leur soumission, à la date de clôture de l'invitation à soumissionner:
- a) la liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire;
- b) un formulaire de Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire (PWGSC-TPSGC 229) dûment complété et signé, pour chacun des individus nommés dans la liste.
- 6. Programme de contrats fédéraux (A3031T 16/08/10)

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

275by

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8485-139532

W8485-139532/A

275byW8485-139532

## 7. Représentants du fournisseur

Noms et numéros de téléphone de la personne avec qui communiquer:

Suivie de la	Renseignements
livraison	généraux
Nom:	Nom:
Téléphone:	Téléphone:
Télécopieur:	Télécopieur:
Courriel:	Courriel:

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

275by

W8485-139532/A

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8485-139532

275byW8485-139532

#### PARTIE 2 - CLAUSES DU CONTRAT

## 1. Exigences relatives à la sécurité

Ce marché ne comprend aucune exigence relative à la sécurité (XLDV20, 18/04/05)

2. Contrat de défense - (A9006C, 16/07/12)

#### 2.1 Certificat d'utilisateur final

Le Canada atteste que les biens, les services ou les deux commandés dans le cadre du contrat sont achetés par le Canada pour l'usage exclusif des Forces armées canadiennes. (D0050C,25/05/07)

#### 3. Énoncé des travaux ou des besoins

Voir page(s) intitulée(s) "Détails de l'article" de ce document.

#### 3.1 Condition du matériel

Le matériel fourni doit être neuf et conforme à la plus récente version du dessin, de la spécification et(ou) du numéro de pièce pertinent, en vigueur à la date de clôture de la demande de soumissions. (B1000T, 30/11/07)

- **3.2** Marquage (D2000C, 30/11/07)
- 3.3 Contrôle de la durée utile (élastomère) (B1202C, 25/05/07)

## 3.4 Durée de conservation

L'entrepreneur doit s'assurer qu'îl reste pour l'article ou les articles 1,2,3,4,5,6,7 - 75 pour cent de la durée de conservation autorisée selon la norme CFTO D-05-001/SF-000 à la date de livraison au ministère de la Défense nationale.. (B1204C, 16/05/11)

#### 3.5 Production (roulements)

Tous les roulements étanches ou flasques doivent être de production courante. Les roulements fabriqués ou lubrifiés au cours de l'année précédant la date de livraison au MDN seront considérés comme des articles de production courante. (XHPD29D, 28/04/04)

- **3.6 Étiquetage** (D2001C, 30/11/07)
- 3.7 Matériaux d'emballage en bois (D2025C, 12/12/08)
- 3.8 Marquage des tuvaux flexibles d'aéronef (B4047C, 25/05/07)
- 3.9 Marchandises dangereuses/produits dangereux- (D3010C, 16/07/12)
- **3.10** Marchandise dangereuse (D3015C, 30/11/07)
- **3.11 Inspection des avions civils (CAQ J)** Articles 3, 5, 6 (D5580C, 30/11/07)
- **3.12 ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité Exigences (CAQ C)** Article 1. (D5545C, 16/08/10)

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

275by

W8485-139532/A

W8485-139532

File No. - N° du dossier

Client Ref. No. - N° de réf. du client 275byW8485-139532 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- 3.13 Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) entrepreneur établi au Canada (D5510C, 16/07/12)
- 3.14 Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) entrepreneur établi à l'étranger et aux États-Unis -(D5515C, 11/01/10)
- 3.15 ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité Exigences (CAQ Q) Articles 2, 4 et 7. (D5540C, 16/05/11)
- 3.16 Documents de sortie (MDN) entrepreneur établi au Canada (D5606C, 16/07/12)
- 3.17 Documents de sortie (MDN) entrepreneur établi aux États-Unis (D5605C, 11/01/10)

## 3.18 Document de sortie - distribution

L'entrepreneur doit remplir les documents de sortie dans un format électronique en vigueur et les distribuer comme suit:

- A. Une (1) copie envoyée par la poste au destinataire avec la mention :
  - « À l'attention de l'agent de réception »;
- B. Deux (2) copies avec l'envoi au destinataire, dans une enveloppe imperméable à l'eau;
- C. Une (1) copie à l'autorité contractante;
- D. Une (1) copie au

Quartier général de la Défense nationale

Édifice Mgén George R. Pearkes

101, promenade Colonel By, Ottawa (ON) K1A OK2

À l'attention de : DOA 4-4-2-3

- E. Une (1) copie au représentant de l'assurance de la qualité;
- F. Une (1) copie à l'entrepreneur; et
- G. Pour les entrepreneurs non-canadiens, une (1) copie au

DAQ/Administration des contrats

Ouartier général de la Défense nationale

Édifice Mgén George R. Pearkes

101, promenade Colonel By, Ottawa (ON) K1A OK2

Courriel: ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca

Remarque : Pour les contrats relatifs à la livraison de carburant aux aéronefs, les copies b, c et d ne sont pas requises.

(D5620C, 16/07/12)

**3.19 Ensembles incomplets** - (D9002C, 30/11/07)

## 3.20 Pièces de rechange d'avion militaire - documentation sur la navigabilité

L'entrepreneur doit fournir la documentation suivante sur la navigabilité, jointe à l'envoi ou attachée à la pièce: Certificat de Conformité et Étiquette d'emballage. (D9010C, 30/11/07)

- 3.21 Pièces de rechange d'avion militaire conservation des registres (A0301C, 25/05/07)
- Conditions et clauses uniformisées 4.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

W8485-139532/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC

275by

W8485-139532

275byW8485-139532

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Toutes les clauses et conditions désignées dans le contrat par un titre, un numéro et une date sont présentées dans le guide des *Clauses et conditions uniformisées d'achat* (CCUA), publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide est accessible sur le site Web de TPSGC à l'adresse suivant: Https://achatsetventes.gc.ca/. (A0000C, 16/07/12)

## 4.1 Conditions générales

La clause 2010A (16/07/12) « Conditions générales – biens (complexité moyenne) » s'applique au présent contrat et en fait partie intégrante.

#### 4.2 Limitation de la responsabilité de l'entrepreneur au titre de dommages subis par le Canada

- 1. Cet article s'applique malgré toute autre disposition du contrat et remplace l'article des conditions générales intitulé « Responsabilité ». Toute mention dans cet article de dommages causés par l'entrepreneur comprennent les dommages causés par ses employés, ainsi que ses sous-traitants, ses mandataires, et ses représentants, et leurs employés.
- 2. Que la réclamation soit fondée contractuellement, sur un délit civil ou un autre motif de poursuite, la responsabilité de l'entrepreneur pour tous les dommages subis par le Canada et causés par l'exécution ou la non-exécution du contrat par l'entrepreneur se limite à 5,000,000.00\$. Cette limite ne s'applique pas au cas suivants :
  - a) toute violation des droits de propriété intellectuelle;
  - b) out manquement aux obligations de garantie.
- 3. Chaque partie convient qu'elle est pleinement responsable des dommages qu'elle cause à tout tiers et qui sont reliés au contrat, que la réclamation soit faite envers le Canada ou l'entrepreneur. Si le Canada doit, en raison d'une responsabilité conjointe et individuelle, payer un tiers pour des dommages causés par l'entrepreneur, l'entrepreneur doit rembourser ce montant au Canada. (N0001C, 05/12/08)

_	T .	•	4 4 1	
5.	Livra	วายกท	total	Δ
J.		$\mathbf{u}$	wa	•

L'entrepreneur doit	avoir terminé la livraison totale dans les	à partir de la date d'entrée en vigueur du
contrat.		
(à la date ou avant _	) <b>.</b>	
(D0005C, 30/11/07)	)	

#### 5.1 Livraison accélérée

Chaque effort sera fait pour améliorer la livraison sans aucun coût supplémentaire à Sa Majesté. (XBD25K, 15/09/97)

## 5.2 Livraison partielle

Si des expéditions partielles sont faites, des quantités proportionnées doivent être expédiées à chaque destination pour assurer la distribution égale et une provision adéquate pour chaque point. (Xbd31b, 22/06/95)

## 5.3 Instructions d'expédition

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination précisé dans le contrat : Selon les Incoterms 2000 rendu droits acquittés (RDA) (Montréal). (D4002C, 11/01/10)

OU

5.3 Instructions d'expédition (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger

Solicitation No. - N $^{\circ}$  de l'invitation W8485-139532/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

275by

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8485-139532

275byW8485-139532

1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur \_\_\_\_\_\_\_ selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.

2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit contacter le centre de coordination suivant de la logistique intégrée du MDN par télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée au paragraphe 3.

Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)

Téléphone 1-877-447-7701 (sans frais) Télécopieur 1-877-877-7409 (sans frais) Courriel ILHQottawa@forces.gc.ca

- 3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au Centre de coordination de la logistique intégrée du MDN :
  - a) le numéro du contrat;
- b) l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
  - c) la description de chaque article;
  - d) le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
  - e) le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
- f) une copie de la facture commerciale (conformément à l'article 4 de la clause C2608C du guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat) ou une copie du formulaire CI1, Facture des douanes canadiennes, de l'Agence des services frontaliers du Canada;
- g) les codes de la « Schedule B » (pour l'exportation) et les codes du tarif douanier harmonisé (pour l'importation);
- h) le certificat d'origine de l'Accord libre-échange nord-américain (conformément à l'article 2 de la clause C2608C), applicable seulement aux États-Unis et au Mexique);
- i) les détails complets sur les matières dangereuses selon les exigences du mode de transport applicable, les certificats nécessaires à l'expédition dûment signés, en vertu des dispositions applicables du Code maritime international des marchandises dangereuses, des règlements de l'Association du transport aérien international, ou du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche signalétique.
- 4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport, et des documents douaniers.
- 5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens sans avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du point de contact en matière de logistique intégrée du MDN.
- 6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.
- 7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus seront transférés au Canada après un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou trente (30) jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

275by

W8485-139532/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

275byW8485-139532

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

(D0035C, 11/01/10)

W8485-139532

OU

## 5.3 Instructions d'expédition (MDN) - entrepreneur établi au Canada

- 1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur \_\_\_\_\_\_\_selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.
- 2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit contacter le centre de coordination suivant de la logistique intégrée du MDN par télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée au paragraphe 3.
- A) Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)

Téléphone 1-877-877-7423 (sans frais) Télécopieur 1-877-877-7409 (sans frais) Courriel ILHQOttawa@forces.gc.ca

- 3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au centre de coordination de la logistique intégrée du MDN :
  - a) le numéro du contrat;
- b) l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
  - c) la description de chaque article;
  - d) le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
  - e) le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
- f) les détails complets sur les matières dangereuses selon les exigences du mode de transport applicable et les certificats nécessaires à l'expédition dûment signés, en vertu des dispositions du Code maritime international des marchandises dangereuses, des règlements de l'Association du transport aérien international ou du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche signalétique.
- 4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport.
- 5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens avant d'avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du centre de coordination de la logistique intégrée du MDN.
- 6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.
- 7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus doivent être transférés au Canada après un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou trente (30) jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu. (D0037C, 16/05/11)

## **5.4 FAB POINT (CALIFORNIE)**

Les biens visés dans le contrat doivent être livrés FAB transporteur commun, à l'usine de l'entrepreneur, \_\_\_\_\_, Californie ou, si le Canada le demande expressément, les biens seront livrés FAB par un transporteur fourni par le

W8485-139532/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

275by

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. -  $N^{\circ}$  du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8485-139532

275byW8485-139532

gouvernement du Canada à \_\_\_\_\_, Californie. Le droit de propriété doit être transféré au Canada au moment de la livraison des biens. Les biens devront être expédiés aux destinataires et aux endroits à l'extérieur des États-Unis d'Amérique indiqués dans le contrat. (D4003C, 30/11/07)

**5.5 Paletisation - (D6010C, 30/11/07)** 

## 5.6 Préparation de la livraison - Articles 1, 3, 4, 5, 6, 7

L'entrepreneur doit préparer l'(les)article(s) numéro(s) 1, 3, 4, 5, 6, 7 pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du

MDN en matière d'emballage commercial du fabricant. L'entrepreneur doit emballer l'(les)article(s) numéro(s) 1, 3, 4, 5, 6, 7 à raison de une unités par paquet. (D3018C, 30/11/07)

## 5.6 Préparation pour la livraison - entrepreneur établi aux États-Unis

- 1 La préservation et l'emballage des articles 1, 3, 4, 5, 6, 7 doivent être conformes à la dernière version de la spécification militaire MIL-STD-2073 du Département de la Défense des États-Unis, et le marquage doit être conforme à la norme MIL-STD-129.
- 2. Les formulaires de données d'emballage antérieurement approuvées par les autorités américaines sont acceptables.
- 3. Les données d'emballage codées sont indiquées immédiatement sous la description de l'article auquel elles s'appliquent. Si aucune donnée n'est indiquée, l'entrepreneur doit soumettre un formulaire de données d'emballage pour approbation. (D3019C, 30/11/07)

## 5.7 Préparation pour la livraison - Article 2

L'entrepreneur doit préparer la livraison de l'article 2 conformément à la dernière édition de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-026/SF-001. (D3016C, 30/11/07)

## **5.8 Protection (roulements)**

Tous les roulements ouverts doivent être protégés par un enduit anticorrosif conforme à la norme MIL-C-16173E, grade 2, ou MIL-C-11796C. (XHPD27D, 28/04/04)

## **5.9** Emballage (roulements)

Les roulements doivent être emballés individuellement en conformité avec la norme MIL-P-197H, méthode I-A8. Le contenu de chaque paquet doit être clairement indiqué sur une étiquette. L'étiquette doit comporter les renseignements suivants : description des roulements, nom et numéro de pièce du fabricant, date de fabrication ou dates de lubrification, numéro de contrat et type de lubrifiant. (XHPD31D, 28/04/04)

## 5.10 Rendez-vous pour la livraison

L'entrepreneur doit prendre les rendez-vous pour la livraison en communiquant avec la Section du trafic des dépôts. Le MDN se réserve le droit de refuser tout envoi sans arrangements préalables. Les rendez-vous peuvent être pris par téléphone ou télécopieur :

25<sup>e</sup> Dépôt d'approvisionnement des Forces canadiennes Montréal (Québec)

Tél.: 514-252-2777, poste 2363 Téléc.: 514-252-2568

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

275by

W8485-139532/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8485-139532

275byW8485-139532

#### 6. Autorité contractante

L'autorité contractante, désignée ci-dessous, est responsable de la gestion du contrat. Toute modification apportée au contrat doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante.

#### Shashi Handa

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Division de l'approvisionnement (SPDGP) 5C2, Place du Portage, Phase III, 11 rue Laurier, Gatineau, Québec Téléphone: 819-956-7905 Télécopieur: (819) 956-4717 Courriel: shashi.handa@tpsgc-pwgsc.gc.ca

(XLDV30, 18/04/05)

6.1	Base	de	paiement
-----	------	----	----------

1)	PRIX:	prix unitaire ferme	
2)	TPS:	En sus, si applicable	
3)	DROIT:	En sus, si applicable et payable par le destinataire	
4) *	FCA à 1	usine	
		Les frais de transport ne doivent pas dépasser	\$.
ou			
3) *	RDA:		

\*NOTA. – À la première page du document et à la ou aux pages où figurent les détails des articles, FOB signifie FCA ou RDA, selon le cas. (XLDV34, 18/04/05)

## 6.2 Taux de change/paiement sur livraison

- 1. Le prix en monnaie canadienne comprend le montant en monnaie étrangère pour les biens, les services ou les deux provenant de l'extérieur du Canada, tel que précisé à l'annexe \_\_\_\_\_ du formulaire PWGSC-TPSGC 9411, Demande de rajustement du taux de change.
- 2. Le prix doit faire l'objet d'un rajustement fondé sur le taux de change en vigueur et appliqué par l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) à la date d'importation, mais seulement pour le montant en monnaie étrangère indiqué sur le formulaire ci-dessus.
- 3. Aucun rajustement de prix résultant directement de l'application des dispositions de la présente clause ne sera effectué si les augmentations ou les diminutions du taux de change sont de l'ordre de plus ou moins 2 p. 100 du(des) taux de change mentionné(s) ci-dessus, ou équivalent à plus ou moins 100 \$ du montant total cumulatif demandé en guise de rajustement du taux de change en vertu du contrat.
- 4. Sur chaque facture ou réclamation de paiement présentée en vertu du contrat, l'entrepreneur doit indiquer, de façon distincte, le facteur de rajustement du taux de change (à la hausse, à la baisse ou stable). En outre, il devra joindre à la facture une copie du formulaire B3-3, Douanes Canada Formule de codage, de l'ASFC, pour les biens, les services ou les deux importés.
- 5. Le Canada pourra vérifier toute révision de coûts et prix en vertu de cette clause. (C3015C, 11/01/10)
- **6.3** Vérification discrétionnaire des comptes biens et(ou) services non commerciaux (C0101C, 11/01/10)

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

275by

W8485-139532/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N $^{\circ}$  du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8485-139532

275byW8485-139532

## 6.4 Taxes - entrepreneur établi à l'étranger- (C2000C, 30/11/07)

## 6.5 Droits et taxes - entrepreneur établi à l'étranger - État de la Californie

L'entrepreneur doit informer l'autorité contractante de tous les droits de douane ainsi que de toutes les taxes de vente, de consommation, d'utilisation, d'accise, sur les biens personnels ou autres qu'il entend payer ou ne pas payer. L'entrepreneur doit suivre toutes les instructions que l'autorité contractante pourra lui donner en ce qui concerne le

paiement ou le non-paiement de ces taxes.(C2002C, 11/01/10)

## 6.6 Droits de douane et taxes de vente du Canada - entrepreneur établi à l'étranger

Les droits de douane et la taxe de vente du Canada, si applicable, sont en sus du prix contractuel et payable par le Canada.

(C2605C, 12/05/08)

## 6.7 Documentation des douanes canadiennes Généralités

- 1. L'entrepreneur doit fournir deux (2) exemplaires de la Facture des douanes canadiennes (FDC) ou deux (2) exemplaires de la facture commerciale portant la mention « Pour les douanes seulement ».
- 2. Pour les envois en provenance des États-Unis et du Mexique, et qui sont d'origine états-unienne, mexicaine ou canadienne aux termes de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et aussi pour les envois en provenance d'Israël qui sont d'origine israélienne aux termes de l'Accord de libre-échange Canada-Israël (ALÉCI), l'entrepreneur doit fournir la preuve de l'origine des biens. Pour les biens d'une valeur égale ou supérieure à 1 600 \$ CAD, une telle preuve doit prendre la forme d'un certificat d'origine de l'ALENA/ALÉCI. Par contre, dans le cas de biens d'une valeur inférieure à 1600 \$ CAD, une simple déclaration sur la facture sera suffisante. Dans les deux cas, le document doit porter une signature originale et faire référence au numéro de contrat. Pour les contrats d'une valeur égale ou supérieure à 250 000 \$ CAD, la preuve de l'origine n'est pas nécessaire.
- 3. L'entrepreneur ne doit pas engager un courtier en douanes privé pour dédouaner les biens fournis en vertu du contrat, à moins d'avoir obtenu une autorisation en ce sens du Groupe de soutien du matériel canadien Services des douanes, au Quartier général de la Défense nationale, en communiquant par téléphone au 613-996-0290 ou par

téléphone au 1-855-210-5149 ou par télécopieur au 1-800-306-1811 ou 613-971-7333.

#### Documents à remplir

- 4. La FDC ou la facture commerciale doit fournir l'information suivante :
- a) une description détaillée des biens expédiés, y compris les codes de la « Schedule B » applicables aux États-Unis ou les codes du tarif douanier fondé sur le Système harmonisé des États-Unis;
- b) la valeur et les conditions de vente de chaque article (par ex. vente, prêt, garantie, Incoterms 2000), y compris la valeur des réparations, les réparations aux termes d'une garantie ou les coûts de remplacement;
  - c) le numéro de contrat et les codes financiers (utiliser la case 3 de la Facture des douanes canadiennes);
  - d) le pays d'origine des biens;
- e) dans le cas où un certificat d'origine de l'ALENA ou de l'ALÉCI a été établi, la case « Description » de la FDC ou de la facture commerciale doit contenir une déclaration indiquant qu'il a été rempli et est annexé à la facture.

W8485-139532/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

275by

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8485-139532

File No. - N° du dossier 275byW8485-139532

Distribution des documents

- 5. L'entrepreneur doit joindre les documents suivants au contenant d'expédition no 1 pour tous les envois, dans une enveloppe étanche portant la mention « Documentation Douane Canada » :
  - a) un (1) exemplaire de la FDC ou un (1) exemplaire de la facture commerciale, selon le cas;
  - b) un (1) exemplaire du certificat d'origine de l'ALENA (s'il y a lieu).
- 6. Le second exemplaire de chacun des formulaires susmentionnés doit être joint aux documents d'expédition.
- 7. Un exemplaire du certificat d'origine de l'ALÉCI doit être télécopié au 1-800-306-1811 ou envoyé par courriel à DCBSCustoms@forces.gc.ca. (C2608C, 16/07/2012)
- **6.8** Cote de priorité entrepreneurs établis au Canada (C2801C, 16/05/11)

OU

6.8 Cote de priorité - entrepreneur des États-Unis (US) - (C2800C, 16/05/11)

## 7. Instructions pour la facturation

L'entrepreneur doit présenter des factures comportant les renseignements exigés à l'article 10 « Présentation des factures » de la clause 2010A (16/07/2012), « Conditions générales – biens (complexité moyenne) ».

#### 7.1 Distribution des factures

L'entrepreneur devra présenter ses factures sur son propre formulaire, qui devra contenir les renseignements suivants : la date; le nom et l'adresse du destinataire; le numéro d'article, la quantité, le numéro de pièce, le numéro de référence et une description; le numéro de contrat, les numéros de série et le numéro de référence du client. Les factures doivent être distribuées comme suit :

- (a) l'original et une copie au destinataire;
- (b) deux (2) copies à:

A la livraison, veuillez envoyer par couriel les copies de la facture et d'expédition à:

shashi.handa@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Secteur des projets de défense et des grands projets

Direction du programme d'achat d'équipements aérospatiaux

Division de l'approvisionnement en logistique militaire – BY

5C2, Place du Portage, Phase III

11, rue Laurier

Gatineau (Québec) K1A 0S5

\* Si vous ne pouvez faire parvenir la facture par couriel, veuillez l'envoyer par télécopieur au: (819) 956-4717

## (c) une copie au:

Quartier général de la Défense nationale, Édifice Mgén George R. Pearkes

101, promenade Colonel By

Ottawa (Ontario) K1A 0K2

À l'attention de: DOA 4-4-2-3

Solicitation No. - N° de l'invitation W8485-139532/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

275by

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

W8485-139532 275byW8485-139532

2. Le Canada n'effectuera de paiement que sur présentation de factures satisfaisantes et dûment appuyées sur les documents de sortie précisés ou tout autre document exigé en vertu du contrat.

- 3. L'entrepreneur ne doit pas présenter de factures avant d'avoir expédié les articles correspondants. (XH5001D, 13/12/99)
- **7.2 Paiements multiples** (H1001C, 12/05/08)

Α

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Protected (when completed and received by government) Protégé (lorsque rempli et reçu par le gouvernement)

If completed manually, please print Si rempli manuellement, veuillez écrire en lettres moulées

## FOR GOVERNMENT USE ONLY POUR USAGE DU GOUVERNEMENT SEULEMENT

Special Investigations Directorate File No. No de dossier de la Direction des enquêtes spéciales

Date Received (Y-A M D-J) Date de réception

## CONSENT TO A CRIMINAL RECORD VERIFICATION CONSENTEMENT À LA VÉRIFICATION DE L'EXISTENCE D'UN CASIER JUDICIAIRE

This form must be completed and signed by each individual who is currently on the Board of Directors of the Bidder/Offeror/Supplier and provided with the Bid/Offer/Arrangement.

Le présent formulaire doit être rempli et signé par chaque membre du conseil d'administration du soumissionnaire/de l'offrant/du fournisseur et fourni avec la soumission/l'offre/l'arrangement.

#### PRIVACY ACT STATEMENT ÉNONCÉ CONCERNANT LA LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

The personal information requested on this form is collected under the authority of subsection 750(3) of the *Criminal Code*, paragraph 42(1(c)) of the *Financial Administration Act*, and sections 7 and 21 of the *Department of Public Works and Government Services Act*. The information will be used for validating the criminal conviction certifications necessary for obtaining or maintaining a procurement instrument. It may be shared with other government departments, agencies, as well as provincial, territorial, and federal courts, within the limits of what is required to conduct the criminal conviction verification.

A refusal to provide information will result in the bid/offer/arrangement being rejected or the contract terminated, the standing offer being set-aside or the supply arrangement being cancelled, as applicable.

The personal information is described in personal information bank PWGSC PPU 184 - Integrity Assessment Program. Individuals have a right of access to, correction of and protection of their information in accordance with the *Privacy Act*.

Les renseignements personnels demandés dans le présent formulaire sont recueillis en vertu du paragraphe 750(3) du Code criminel, du paragraphe 42(1(c)) de la Loi sur la gestion des finances publiques et des articles 7 et 21 de la Loi sur le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux. Ces renseignements seront utilisés pour valider les attestations de condamnation au criminel nécessaires pour obtenir ou conserver un instrument d'approvisionnement. Les renseignements peuvent être diffusés à d'autres ministères et organismes fédéraux, ainsi qu'à des tribunaux provinciaux, territoriaux et fédéraux, dans les limites de ce qui est requis pour la vérification des condamnations au criminel.

À défaut de fournir les renseignements demandés, la soumission/l'offre/l'arrangement sera rejeté ou le contrat résilié, l'offre à commandes sera mise de côté ou l'arrangement en matière d'approvisionnement sera annulé, selon le cas.

Les renseignements personnels sont décrits dans les fichiers de renseignement personnels n° TPSGC PPU 184 - Programme de l'évaluation de l'intégrité. Les personnes ont le droit d'accéder aux renseignements personnels qui les concernent, ainsi que de les faire corriger ou protéger, conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels.

В	BIOGRAPHICAL INFORMATION - Must be completed by the individual RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES - À remplir par l'individu					
Family Name (Last Name) - Nom (de famille)				Family Name at Birth - Nom de famille à la naissance		
Full Given Names (No initials) - Prénoms au complet (aucune initiale)						
All other previously used names (i.e. maiden name, previously married names, legal name change, nicknames) Tout autre nom utilisé (tel que nom de jeune fille, noms maritaux précédents, changement de nom légaux, sobriquets)						
Gender - Sexe Male Female Masculin Féminin				Date of Birth - Date de naissance (Y-A M D-J)		
Current Residential Information Information résidentielle actuelle						
Apartr	artment No N° d'appartement Street No N° civique		Street Name - Nom de la rue			
City - Ville		Province		Postal Code - Code postal		

# CONSENT - Must be signed by the individual CONSENTEMENT - Doit être signé par l'individu

I, the undersigned, confirm that I have read and understand the above  $\ensuremath{\textit{Privacy}}$   $\ensuremath{\textit{Act}}$  statement and that I consent to the collection and use of my personal information as described therein.

C

Je, soussigné, confirme avoir pris connaissance de l'Énoncé concernant la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et consens à la collecte et à l'utilisation des renseignements personnels fournis aux présentes.

Signature	
Print Name - Nom en lettres moulées	Date (Y-A M D-J)

D	ADMINISTRATIVE INFORMATION - Internal Government Use Only RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS - Pour usage interne du gouvernement seulement				
Requesting Branch/Sector/Directorate/Division - Direction générale/Secteur/Direction/Division requérante					
Solicitation/Proposed Contract No N° de la demande de soumission/N° du contrat			Date of Request (Y-A M D-J) Date de la demande		
Reque	uesting Contact Person - Personne-ressource requérante Contact Person Tel. No N° de tél. de la personne-ressource		tél. de la personne-ressource		